



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Ville de Desbiens, tenue dans la salle de délibération du conseil, le lundi 11 mai 2026, à 19h30, à laquelle il y avait quorum, sous la présidence de monsieur Maxim Lavoie.

Étaient présents(es) :

Maxim Lavoie
Marc Fortin
Jacob Allard
Jean-Rock Deschênes
Roger St-Gelais
Suzie Gervais

Également présent:

Mathieu Simard, greffier trésorier

Était absente :

Audrey Lavoie

Ouverture de la séance

Le président constate le quorum, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et déclare la séance ouverte.

1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

64-05-26

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Rapport du Maire
- 3) Exemption de lecture des procès-verbaux des séances d'avril 2026
- 4) Acceptation des procès-verbaux des séances d'avril 2026
- 5) Adoption – Règlement sur l'entretien et l'occupation d'immeuble
- 6) Offre de services – Mesure et échantillonnage des boues
- 7) Offre de services – Réfection du toit de l'hôtel de Ville
- 8) Offre de services – Climatisation de l'hôtel de Ville
- 9) Offre de services – Inspection des égouts
- 10) Offre de services – Marquage de la Véloroute
- 11) Offre de services – Accompagnement réfection des puits
- 12) Projet ponceaux chemin du Trou de la Fée – Changements techniques
- 13) Démarche de gestions des actifs municipaux en eau
- 14) Délégation de pouvoir au directeur général pour l'embauche des étudiants
- 15) Correspondance
 - a. Gala Reconnaissance 2026
 - b. Comité de la marche pour l'Alzheimer 2026
- 16) Acceptation de la liste des comptes à payer et des déboursés
- 17) Rapport des comités
- 18) Varia
- 19) Période de questions
- 20) Levée de la séance

Il est proposé par Jacob Allard, appuyé par Suzie Gervais et il est résolu l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2 – Rapport du maire



Le maire informe les citoyens des différents dossiers en cours au sein de la municipalité.

Les sujets suivants sont abordés :

- Réparation des bornes fontaines sur la rue Hébert
- Bornes fontaines dans le secteur de la Villa des Érables

4 - Exemption de lecture des procès-verbaux des séances de avril 2026

65-05-26

Les élus présents déclarent avoir reçu et lu les procès-verbaux des séances de mars 2026.

Il est proposé par Suzie Gervais, appuyé par Roger St-Gelais et résolu à l'unanimité d'exempter le directeur général et greffier-trésorier de la lecture desdits procès-verbaux.

5 – Acceptation des procès-verbaux des séances d'avril 2026

66-05-26

Il est proposé par Marc Fortin, appuyé par Jean-Rock Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances d'avril 2026.

6 – Adoption – Règlement sur l'entretien et l'occupation d'immeuble

67-05-26

CONSIDÉRANT le pouvoir dévolu aux municipalités en vertu des articles 145.41 à 145.41.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettant de régir l'occupation et l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives exige la mise en place d'un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens souhaite se doter d'outils permettant de mieux contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire protéger et assurer le maintien du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 avril 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Marc Fortin, appuyé par Jacob Allard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens adopte le règlement numéro 421-26 concernant l'occupation et l'entretien des immeubles sur le territoire de la Ville de Desbiens.

7 – Offre de services – Mesure et échantillonnage des boues



68-05-26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens poursuit ses démarches dans le cadre du projet de déphosphatation des étangs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE des mesures et analyses des boues des étangs d'épuration sont requises afin d'assurer la conformité et l'avancement du projet;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la firme Avizo Experts-Conseils pour la réalisation des travaux de mesure et d'échantillonnage des boues des bassins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux feront l'objet d'un financement dans le cadre du programme TECQ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Rock Deschênes, appuyé par Marc Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la firme Avizo Experts-Conseils concernant la mesure et l'échantillonnage des boues des étangs municipaux dans le cadre du projet de déphosphatation;

QUE les dépenses relatives à ce mandat soient financées à même le programme TECQ.

8 – Offre de services – Réfection du toit de l'hôtel de Ville

69-05-26

CONSIDÉRANT QUE la toiture de l'hôtel de ville nécessite des travaux de réfection afin d'assurer la protection et la pérennité du bâtiment municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens a procédé à un appel de prix pour la réfection d'une partie de la toiture de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de Toiture Apic et de Toiture F.G.;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme la plus basse a été déposée par l'entreprise Toiture Apic au montant de 28 743,75 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront financés à même le programme TECQ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Rock Deschênes, appuyé par Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise Toiture Apic pour la réfection d'une partie de la toiture de l'hôtel de ville au montant de 28 743,75 \$, taxes incluses;

QUE cette dépense soit financée à même le programme TECQ.



9 – Offre de services – Climatisation de l'hôtel de Ville

70-05-26

CONSIDÉRANT QUE le système de climatisation au gaz naturel actuellement en place à l'hôtel de ville est défectueux et ne fonctionne plus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens souhaite procéder à son remplacement par des systèmes de thermopompes plus efficaces et mieux adaptés aux besoins du bâtiment municipal;

CONSIDÉRANT les offres de services déposées par l'entreprise Plomberie Roy concernant l'ajout de thermopompes dans les bureaux municipaux ainsi que dans le secteur de l'entrée et des bureaux de la Société Récréo-Touristique;

CONSIDÉRANT QUE les deux projets d'installation de thermopompes sont admissibles à des aides financières dans le cadre du programme OSE d'Hydro-Québec, soit un montant de 632,94 \$ pour la thermopompe du bureau municipal et un montant de 2 109,67 \$ pour les thermopompes de l'entrée et des bureaux de la Société Récréo-Touristique;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée pour le démantèlement de l'ancienne thermopompe au gaz naturel située sur le toit de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux permettront une amélioration du confort des employés et des usagers tout en réduisant les coûts énergétiques du bâtiment municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Marc Fortin, appuyé par Jacob Allard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services numéro 25895 de l'entreprise Plomberie Roy pour l'ajout d'une thermopompe dans le bureau de l'hôtel de ville au montant de 4 100 \$, taxes en sus;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services numéro 25896 de l'entreprise Plomberie Roy pour l'ajout de thermopompes dans l'entrée et les bureaux de la Société Récréo-Touristique au montant de 11 950 \$, taxes en sus;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services numéro 25897 de l'entreprise Plomberie Roy concernant le démantèlement de l'ancienne thermopompe au gaz naturel au montant de 4 100 \$, taxes en sus.

10 – Offre de services – Inspection des égouts

71-05-26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens souhaite procéder à l'inspection et au nettoyage d'une partie de ses conduites d'égout dans le cadre de sa planification et de la gestion de ses infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT l'offre de services numéro O-26-A852 déposée par l'entreprise Can-Explore pour la réalisation de travaux d'inspection par caméra CCTV, de nettoyage des conduites ainsi que la production d'analyses et de rapports;



CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Can-Explore a récemment été recommandée par la MRC Lac-Saint-Jean Est à la suite d'un processus d'appel d'offres réalisé pour des services similaires;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux permettront à la Ville de mieux planifier l'entretien et les investissements futurs concernant ses infrastructures souterraines;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront financés à même le programme TECQ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Marc Fortin, appuyé par Jacob Allard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services numéro O-26-A852 de l'entreprise Can-Explore pour l'inspection et le nettoyage des conduites d'égout au montant de 34 975 \$, taxes en sus.

11 – Offre de services – Marquage de la Véloroute

72-05-26

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant les travaux de marquage de chaussée de la Véloroute des Bleuets pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE la part des travaux attribuable à la Ville de Desbiens est estimée à 4 380,55 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite d'abord valider si ces travaux de marquage sont nécessaires et obligatoires avant de procéder à leur réalisation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Suzie Gervais, appuyé par Jean-Rock Deschênes et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal mandate le directeur général et greffier-trésorier afin de valider auprès des instances concernées si les travaux de marquage de la Véloroute des Bleuets sont obligatoires;

QUE le directeur général soit autorisé à procéder à l'octroi et à la réalisation des travaux uniquement si ceux-ci sont jugés nécessaires ou obligatoires.

12 – Offre de services – Accompagnement pour réfection des puits d'eau potable

73-05-26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens souhaite entreprendre des démarches visant la réhabilitation des puits d'eau potable P-1 et P-2 faisant partie du système d'approvisionnement municipal;

CONSIDÉRANT QUE les interventions projetées découlent des recommandations formulées dans le rapport hydrogéologique produit en 2023 et visant l'optimisation et la réhabilitation des installations de captage d'eau potable;



CONSIDÉRANT QUE la Ville désire être accompagnée dans la coordination technique du projet, la planification des interventions ainsi que le suivi des différentes recommandations émises au dossier;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la firme Stantec Experts-conseils ltée pour l'assistance technique en ingénierie et la coordination du projet de réhabilitation des puits P-1 et P-2;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé du mandat est de 15 065,20 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense sera financée à même le programme TECQ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Suzie Gervais, appuyé par Marc Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la firme Stantec Experts-conseils ltée concernant l'accompagnement technique et la coordination du projet de réhabilitation des puits d'eau potable P-1 et P-2 au montant estimé de 15 065,20 \$, taxes en sus;

QUE cette dépense soit financée à même le programme TECQ.

13 – Projet ponceaux chemin du Trou de la Fée – Changements Techniques

74-05-26

CONSIDÉRANT QUE des modifications techniques ont été proposées dans le cadre du projet de réfection des ponceaux du chemin du Trou-de-la-Fée;

CONSIDÉRANT QUE les changements proposés visent notamment à modifier le profil d'un ponceau afin de le rapprocher du profil existant conformément aux nouvelles possibilités réglementaires prévues au REAFIE;

CONSIDÉRANT QU'un second changement technique vise le prolongement du chemisage d'un ponceau existant suivant la méthode de travail proposée par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE les impacts financiers associés à ces modifications représentent une diminution de coûts de 38 040,00 \$ pour le changement technique DC02 ainsi qu'un coût additionnel de 10 702,92 \$ pour le changement technique DC01;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications ont été recommandées par les professionnels au dossier afin d'assurer la conformité et le bon déroulement des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Suzie Gervain, appuyé par Marc Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer les changements techniques DC01 et DC02 ainsi que les coûts associés dans le cadre du projet de réfection des ponceaux du chemin du Trou-de-la-Fée.



14 – Démarche de gestion des actifs municipaux en eau

75-05-26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux afin d'assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville de Desbiens et à offrir des services durables et de qualité conformes aux niveaux de service convenus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens a pris connaissance du guide relatif au Plan de gestion des actifs du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux en eau offre un cadre structuré et des principes clairs pour la gestion des infrastructures municipales en eau;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les investissements de manière proactive;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

Il est proposé par Marc Fortin, appuyé par Roger St-Gelais et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Desbiens s'engage à élaborer et à mettre en œuvre un Plan de gestion des actifs en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

QUE la Ville de Desbiens s'engage à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau ainsi que les informations requises;

QUE le conseil municipal approuve le document intitulé « *Démarche de gestion des actifs municipaux en eau – Ville de Desbiens* », daté du 11 mai 2026, et autorise son dépôt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

15 - Délégation de pouvoir au directeur général pour l'embauche des étudiants

76-05-26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens procède annuellement à l'embauche de personnel étudiant afin de répondre à ses besoins saisonniers;

CONSIDÉRANT QUE les processus de recrutement doivent être réalisés dans des délais compatibles avec les disponibilités des candidats;



CONSIDÉRANT QU'IL est opportun de déléguer au directeur général le pouvoir de procéder à l'embauche du personnel étudiant afin d'assurer une gestion efficace des ressources humaines;

Il est proposé par Marc Fortin, appuyé par Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal délègue au directeur général le pouvoir de procéder à l'embauche des étudiants requis pour la saison estivale 2026 conformément aux besoins de la Ville;

QUE le directeur général soit autorisé à déterminer les affectations, les horaires de travail ainsi que les conditions salariales conformément aux politiques, à la convention collective et aux prévisions budgétaires en vigueur;

QUE le directeur général fasse rapport au conseil municipal des embauches effectuées en vertu de la présente délégation.

21 – Correspondance

a. Gala reconnaissance 2026

b. Comité de la marche pour l'Alzheimer 2026

22 – Acceptation des comptes du mois

77-05-26

La liste des comptes à payer et des déboursés est déposée pour approbation.

Il est proposé par Marc Fortin, appuyé par Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes à payer et des déboursés.

22 – Rapport des comités

Jacob allard et Roger St-Gelais font un suivi sur les sièges et le budget de la régie incendie.

Mathieu Simard fait un suivi sur les dépenses et revenus du comité du 100^e anniversaire de Desbiens. Il fait aussi un suivi sur la régie incendie en lien avec la caserne et les bornes fontaines.

23 – Période de questions

Les citoyens présents adressent différentes questions au conseil municipal concernant notamment :

- Travaux du chemin du Trou de la Fée
- Fermeture du chemin du Trou de la Fée
- Les permis de constructions
- L'accès à l'information.



- Les états financiers 2024

Les membres du conseil et la direction générale répondent aux questions des citoyens.

24 – Levée de la séance

Audrey Lavoie propose la levée de l’assemblée à 20h25.

Maxim Lavoie, Agr
Maire

Mathieu Simard
Directeur général
Greffier trésorier